

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Mardi 22 juin 2021 - 19 H

Présents : Mmes Josiane Taudière, Christel Rouberties, Mégane Chantal, et MM Alain Berlioz, Christian Lavarenne, Jean Biard, Fabrice Duppi, Guillaume Levert.

Absents excusés : MM. Guy Lacombe (procuration à Fabrice Duppi), Pascal Crinière (procuration à Alain Berlioz) Jean-Christophe Lorblancher.

Secrétaire de séance : Christian Lavarenne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 30 avril 2021 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

D01> : Autorisation de signature d'une convention sur le rejet des eaux pluviales dans le réseau communal de Monpazier

Monsieur le Maire présente à son Conseil, une convention avec la « SCI La Douèle » de Marsalès, qui vient d'aménager un nouveau garage automobile. Il convient de définir les conditions de rejet des eaux pluviales de ce bâtiment dans le réseau communal.

L'établissement prend toutes les dispositions nécessaires d'une part pour s'assurer que son réseau intérieur est conforme à la réglementation en vigueur et d'autre part pour éviter tout rejet intempestif susceptible de nuire au bon état ou bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

Toutes les prescriptions et obligations sont précisées dans la convention.

Accord du Conseil à l'unanimité et autorisation de signature de ladite convention avec la « SCI La Douèle » du garage automobile.

D02> : Caisse D'Epargne// Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Après avoir entendu le rapport de monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charentes (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la mairie de Monpazier décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la mairie de Monpazier décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 70 000 Euros
Durée : 12 Mois
Taux d'intérêt applicable à un tirage : taux fixe 0.85 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu
- Frais de dossier : 0 Euros
- Commission d'engagement : 250 Euros
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

D03> : Bastideum / Nouveaux tarifs boutique 2021

Monsieur le Maire présente la liste des produits (livres et articles mis en vente au Bastideum) comme suit :

BOUTIQUE

Vinaigre des 4 voleurs	0.90€
Masques d'enfants	8.00€

CAISSE

Pass Patrivia / Remise de 20% sur les entrées, la réservation et le paiement s'effectuent sur la plateforme en ligne Patrivia, qui nous reverse 80% du montant des entrées
--

Visite théâtralisée juillet /août	Enfant 5€ Adulte 8€
-----------------------------------	------------------------

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D04> Bastideum / location salle exposition

Monsieur le Maire informe que le Bastideum possède, en plus du musée, une salle qui pourrait accueillir des expositions (peinture, gravure, sculpture...).

Aussi, une convention travaillée par Christian Lavarenne Alain Berlioz et l'équipe du Bastideum est proposée, avec une tarification selon les dates souhaitées ainsi que les conditions et responsabilités de chacun.

Des travaux de peinture seront effectués cette année et d'éclairage au prochain budget. Il est proposé de créer une commission de 6 personnes maximum pour les choix des expositions.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D05> BASTIDEUM // augmentation d'heures d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Monsieur le Maire informe que les deux emplois prévus en service civique n'ont pas trouvé de personnes intéressées. Cela pose un problème en particulier durant l'été avec les nombreuses animations et l'ouverture du site tous les jours de 10h à 19h.

Monsieur le Maire informe qu'un agent a été recruté dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé au Bastideum le 1^{er} mars 2021, pour une durée de 20 heures par semaine.

Etant donné la charge de travail importante dans le musée pendant la saison estivale, Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de 6h par semaine, soit un total de 26h hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2021.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D06> Culture-Evènements Bastideum // Recrutement d'un agent saisonnier pour 2 mois à 20h par semaine

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour l'accueil et les animations au Bastideum pour les mois de juillet et août pour 20h par semaine.

Sur le rapport de Monsieur le Maire :

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour une période allant du 1er juillet au 31 août 2021 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 et Majoré 325 ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur les projets inscrits dans le programme du Conseil municipal en poste depuis un an.

Réalisations

- Travaux de réseaux dans la bastide ; Continuité de la restauration de l'église (les travaux vont être suspendus début août et reprendront en septembre) Monsieur le Maire rappelle que l'opération Mécénat menée avec la Fondation du Patrimoine a atteint la somme de 10 800€ de dons à ce jour pour un objectif de 20 000€.

Une nouvelle campagne de sensibilisation va être relancée, notamment auprès des entreprises, commerçants et artisans.

- En cours d'étude ou de réalisations prochaines

Monsieur le Maire donne la liste des travaux en cours ou à effectuer prochainement :

L'étude sur le ralentissement des véhicules sur la route de Beaumont,

La restauration de la salle des fêtes,

Les travaux de la Maison France Service devraient commencer au 4^{ème} trimestre 2021.

Le nouveau site internet (une commission va être créée).

Les autres projets et réalisations seront abordés lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Affaires diverses

Le locataire du presbytère a envoyé son préavis de départ au 30 juillet 2021. Des travaux importants devront être réalisés avant de le remettre à la location. La mairie va demander à l'ATD une étude des travaux et la possibilité de faire deux logements. Des subventions devront être demandées.

Le locataire du logement rue de l'Ormeau du Pont, a envoyé son préavis de départ, à compter du 1^{er} août 2021.

Le SMD3 doit supprimer le porte à porte des sacs jaunes et noirs, dans le village à partir du 30 juin (la Mairie demande à conserver ce service encore pour la saison estivale)

La mise en place des nouvelles bornes à déchets est prévue au 1^{er} juillet derrière la salle des fêtes. Le SMD3 s'engage à passer 3 fois par semaine. Il est décidé qu'un agent communal sera présent sur les lieux pendant quelques temps afin d'aider les habitants dans cette tâche et d'empêcher les dépôts sauvages.

Monsieur le maire a rencontré les organisateurs "des 100km de Belvès" qui propose de passer à nouveau sur Monpazier. Le Conseil municipal y est favorable. Cela nécessite la présence de nombreux bénévoles pour aider l'organisation.

M Sylvain Subervie, artiste, propose de réaliser une œuvre monumentale (gratuitement) pour exposer sur la commune de Monpazier : il a déjà exposé dans des grandes villes.

Fin de séance : 21h30